

PROCES VERBAL

Vote (condition de quorum vérifiée : 26 membres présents, dont 1 membre représenté sur un total de 39 membres) : Approbation ► Unanimité

Etaient présents :

M. le Professeur François HENN, Président de l'Université du Tiers Temps
M. Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président de la commission pour la formation et la vie universitaire de l'Université de Montpellier, représentant le Président du CA,
Mme DARDÉ Catherine, Représentante de la Métropole
M. Filippo LO FERMO, Agent comptable de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
M. Henri REBOUL, Représentant des enseignants de l'Université de Montpellier
M. Dominique TRIAIRE, Représentant des enseignants de l'Université Paul-Valéry
M. Régis MARTIN, Président Mémoire d'Oc et Vice-président de l'Université du Tiers Temps
Mme Ondine JAULMES, Responsable Administrative de l'Université du Tiers Temps
Mme Julie SOULIER, Gestionnaire de l'Université du Tiers Temps

Élu(e)s

Mme Ginette COLAS
M. Jean-François COLONNA
Mme Georgette FALUT
M. Marc FAYOLLE
Mme Nicole FORT
M. Gilbert GEYSSE
Mme Monique JEANJEAN
M. Philippe JEANTEUR
Mme Jacqueline LOUVRIER
Mme Nicole PASQUIER
Mme Simone POCCARD CHAPUIS
Mme Lucienne REINTEAU
Mme Dalila SIBLOT
Mme Anne-Catherine TERME
Mme Anne TERRIBLE
M. Gérard VIDAL
Mme Maryvonne YECHE

Etaient absents excusés :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier et Président du CA de l'Université du Tiers Temps
Mr Patrick GILLI, Président de l'Université Paul Valéry
Mr Thierry BEGUE, Secrétaire Général de l'Université Paul Valéry
Mr Michel CHALON, Représentant des enseignants de l'Université du Tiers Temps

Élu(e)s

Mr Jean-Loup MAISTRE
Mme Claudine MANDON
Mr Philippe MANDON

Etaient absents:

M. Thierry LAVABRE BERTRAND, Représentant des enseignants de l'Université de Montpellier
Mme Annie YAGUE, Représentante de la Municipalité
Mr Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Général

Élu(e)s

Mme Dominique CAMILLERI
Mme Thérèse GERVAIS
Mme Josette MOULINIE
Mme Monique RABINOVICI

Ordre du Jour :

- Bilan des inscriptions 2016-2017
- Compte financier 2015
- Simulation 2016
- Projet de budget 2017
- Réactualisation des tarifs :
- Rétribution du Président
- Location de la Salle Pétrarque : tarifs
- Modification des statuts
- Questions diverses

Mercredi 7 Décembre 2016 10h.

Bilan des inscriptions 2016-2017 :

Effectifs :

- Pendant 10 ans, environ 1800 inscrits.
- En 2015-2016, 2049 inscrits.
- En 2016-2017, 2060 inscrits à ce jour.

Répartition :

- 1/3 d'inscrits en conférences seules
- 1/3 d'inscrits en cours de langues
- 1/3 d'inscrits dans les activités artistiques (culture musicale, histoire de l'art, photographie...)

Il y a eu un accroissement du nombre d'inscrits sur deux ans.

L'offre de cours étant plus large et plus attractive, elle attire de nombreux étudiants.

Le compte financier 2015 :

Madame Jaulmes Ondine a été embauchée en CDI cette année.

Le compte financier est définitif et a été validé. Les redevances sont stables par rapport à 2014 alors qu'en 2015-2016 le nombre d'étudiants avait beaucoup augmenté. La répercussion se fera essentiellement à partir de 2016 puisque le calcul se fait sur la base des produits constatés d'avance, avec un basculement sur les recettes de l'année 2016. De plus, l'année dernière, un changement de mode de calcul de ces produits constatés d'avance fait qu'environ 20 000 euros vont basculer sur l'année 2016. Malgré l'augmentation du nombre d'inscrits, les redevances ont donc été stables.

Subventions obtenues :

- 5 000 euros de la Mairie
- 3 000 euros de la Métropole.

Au niveau des dépenses, il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement :

- Travaux d'architectes (vitrines)
- Travaux dans la salle des Barons
- Frais du site web de gestion
- Augmentation des charges de personnel (Intervenant de mythologie et conférenciers, salaires de novembre et décembre 2014 imputés à 2015)

Résultat négatif en 2015.

Résultat très positif en 2014.

Répercussion au niveau du fond de roulement :

- 269 698 euros en 2015 (équivalent à 322 jours/de charges décaissables)
- Diminution de 16 000 euros par rapport à 2014

Simulation 2016 :

- Investissement de 42 000 euros dans la refonte du site de gestion :
Projet de convention entre UM3 et UM actuellement dans les circuits de validation administrative
- Augmentation des redevances (+14% d'inscrits en 15/16 et maintient en 16/17) et nouvelles activités porteuses (science politique, neurosciences).
- Salaires : nouveaux modules (atelier écriture, cosmologie) et embauche CDD 2 mois au secrétariat pour un soutien administratif en septembre et octobre.

Résultat équilibré, si l'investissement de 42 000 euros est validé avant le 31/12/2016.

Projet de budget 2017 :

- Maintien des redevances (nombre d'étudiants stable).
- Augmentation du montant des subventions demandées à la Mairie : 8000 euros et à la Métropole : 3000 euros.
- Investissement : Vidéo projecteur pour le club photo pour un montant de 1500 euros
- Dépenses de fonctionnement : ordinateur, meubles, fauteuils, adhésifs vitres secrétariat... pour un montant de 5100 euros.
- Nouvelles locations immobilières :
 - Salle Pétrarque : 30.50 euros par jour d'occupation soit un budget d'environ 4000 euros/an.
 - Paroisse Ste Jeanne d'Arc : environ 700 euros/an.
- Charges de personnel :
 - salaires pour les nouveaux modules (science politique, neurosciences et cosmologie 2).
 - augmentation du nombre de conférences (200 conférences contre une moyenne de 180 les années précédentes).
- Prélèvement dans le fonds de roulement si l'investissement de 42 000 euros pour le site de gestion de l'UTT n'a pas été validé en 2016.

Vote : Approbation ► Unanimité

Cours 2016/2017 et 2017/2018 :

- Ouverture d'un module 2 d'astrophysique / cosmologie en avril 2017 : « Exo planètes et astres compacts » d'une durée de 9 heures (6 séances de 1h30).
- Annulation du module d'Histoire du culte chrétien en 2016/2017 (problèmes de santé de l'intervenant)
- Projet d'un deuxième Club-photo : à l'étude
- Arrêt de la convention UTT/ Le Crès : recherche de nouveaux locaux pour les cours de peinture de Madame Torres

Réactualisation des tarifs :

Droits de base:	85 €
<u>Activités complémentaires hebdomadaires :</u>	
Bibliothèque: (+0,80€ / livre emprunté)	15 €
Chorale: 3h/sem	95 €
Club photo: 3h/sem	85 €
Culture musicale: 1h30/sem	85 €
Peinture: 3h/sem	165 €
Peinture « modèle vivant » : 36h/an	165 €
Sculpture: 3h/sem	165 €
Education physique: 2h/sem	90 €

Langues: 1h30/sem	85 €
Théâtre: 1h30/sem	85 €
<u>Modules complémentaires annuels :</u>	
Durée annuelle : 9 heures	45 €
Durée annuelle : 12 heures	60 €
Durée annuelle : 16 heures à 18 heures	85 €
Durée annuelle: 24 heures	115 €
<u>Duplicata de la carte d'étudiant :</u>	6 euros

Vote : Approbation ► Unanimité

Modifications des statuts :

CONVENTION CRÉANT UN SERVICE INTER UNIVERSITAIRE DIT
« UNIVERSITÉ DU TIERS TEMPS MONTPELLIER »

Entre :

Mise à jour

- **l'Université de Montpellier, représentée par son Président, agissant es-qualités,**
- **l'Université Paul Valéry Montpellier 3, représentée par son Président, agissant es-qualités**

Article 2 :

Ajout

- **participer en particulier à l'une des missions universitaires définies dans le préambule de la loi ESR de 2013: « La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales et de la culture scientifique, technique et industrielle ».**
- **développer, à l'échelle régionale, ses coopérations avec les autres organisations dont les objectifs sont similaires.**

Article 4 :

Ajout « par le site web de l'UTT »

Article 5 :

Ajout « commerciale »

Suppression « ou à caractère licencieux »

Article 6 :

Ajout « et validation par le Conseil d'Administration de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 »
Ajout « Des contrôles sont effectués à l'entrée des salles de cours ou de conférences. L'accès aux salles est limité à leur capacité maximum d'accueil. »

Article 7 :

Mise à jour « Les Présidents des **deux** Universités de Montpellier ou leurs représentants »

Article 8 :

Modification « Les Présidents des Universités de Montpellier sont par alternance, tous les **quatre** ans »

Ajout « Le Président du Conseil d'Administration de l'**Université Paul-Valéry Montpellier 3** nomme le Président de l'U.T.T. »

Modification « accord préalable **du Président de l'Université de Montpellier** »

Modification « Le Président de l'U.T.T. est nommé pour **quatre** ans »

Article 10 :

Modification « Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de **quatre** ans »

Modification « Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, de préférence en fin d'année civile. Le Président du Conseil d'Administration de l'UTT convoque les membres par voie postale simple ou **courriel**, dans un délai minimum de deux semaines pour leur permettre d'assister à la séance. »

Article 11 :

Ajout « **par courriel** »

Ajout « au moins **deux semaines** avant la date prévue »

Article 12 :

Ajout « Les fonctions du Président de l'U.T.T. sont bénévoles **si le Président est retraité. S'il est en activité, il peut bénéficier soit d'une Prime de Charges Administratives, soit d'une décharge d'enseignement, dans le respect des règles propres à son institution de rattachement. Le coût associé à cette prime ou cette décharge est pris en charge par le budget de l'U.T.T. et doit apparaître chaque année de façon transparente et explicite dans le budget prévisionnel de l'U.T.T. présenté à son Conseil d'Administration.** Lorsqu'il représente le service, il peut bénéficier du remboursement des frais de déplacement selon les règles applicables aux personnels civils de l'État. S'il se fait représenter, son représentant peut bénéficier des mêmes remboursements de frais. »

Article 14 :

Modification « comprend **un** Vice-président »

Ajout « Le Vice-président est proposé à l'Assemblée Générale par le Président de l'U.T.T. et renouvelé en même temps que lui, sauf cas de démission ou départ de caractère individuel. **Il est bénévole** ».

Heures de décharge de Monsieur Henn :

- Président en activité : Décharge de cours à la charge de l'UTT (45 heures TD \simeq 1900 euros/an) à partir de 2016-2017.

Vote : 2 abstentions : Approbation ► Unanimité

Questions diverses :

- Thématique 2017-2018 : « Le Patrimoine culturel et scientifique Européen »
- Cours en auditeur libre à UM et UM3 : tarif et conditions (diplômes) pour les étudiants de l'UTT.
 - UM3 : Droit d'inscription (200 euros), s'inscrire, fournir un diplôme (min BAC).
 - UM : Droit d'inscription (60 euros)
- Question formulée par un membre du CA : « Pourquoi n'y a-t-il pas de trésorier dans le bureau ? »
 - Réponse : « Parce que nous ne sommes pas une association. Nous avons un régisseur et un agent comptable ».
- COMUE : Communauté d'Universités et Établissements
 - Nous pourrions envisager de rattacher l'UTT à la COMUE, l'année prochaine après l'élection du nouveau Président de la COMUE.
- Accès au Musée Fabre de Montpellier payant pour les étudiants de l'UTT : Madame Catherine DARDÉ, représentant de la Métropole, se renseignera sur une possible gratuité ou tarif réduit.

Fin de la séance à 12h30.



François HENN
Président de l'Université du Tiers Temps